



Décompte de trimestres pour la retraite

Par **Bavaria94**, le **24/09/2018** à **14:02**

A quelques années de la retraite, je suis inquiète quant aux décomptes de mes trimestres, et les gens qualifiés de mon syndicat sont incapables de m'éclairer.

Professeur documentaliste dans un collège, je suis fonctionnaire depuis septembre 1999, date à laquelle j'ai passé mon concours de recrutement.

Auparavant, j'étais agent non titulaire de la Fonction Publique depuis septembre 1979. Je travaillais à temps partiel, mais mon salaire était suffisant pour l'acquisition de trimestres au régime général

En 2009, j'ai racheté des trimestres selon des calculs effectués par le Rectorat de Créteil. Sur les 20 ans d'activité 1979-99, j'ai racheté environ 15 ans ; je paye selon un échéancier établi lors de la signature du rachat.

Ce rachat est irrévocable, je le sais.

Le problème porte sur les périodes non rachetées. Le Rectorat m'a laissé 10 trimestres au régime général, dont 5 coïncident avec des trimestres rachetés. Au final, sur les 5 ans non rachetés, je n'ai plus que 5 trimestres. Aucune explication ne m'a été fournie.

De ce fait, des pans entiers de ma carrière disparaissent sur mon relevé CNAV, alors que j'étais en activité. Je me demande donc pour quelle raison tous ces trimestres m'ont été supprimés. D'autre part, pourquoi avoir choisi 5 trimestres déjà rachetés ?

Il est évident que cela me pénalise énormément, et j'aimerais savoir si un recours est possible.

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **Visiteur**, le **24/09/2018** à **14:55**

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum ! Merci.

Outre le relevé de la CNAV, avez vous vérifié le relevé de carrière pour les salariés relevant de la CNRACL est disponible sur le site de services des retraites de l'État ?

<https://www.cnrACL.retraites.fr/actif>